

L'empreinte Carbone



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

les émissions « cachées » de notre consommation

Novembre
2015

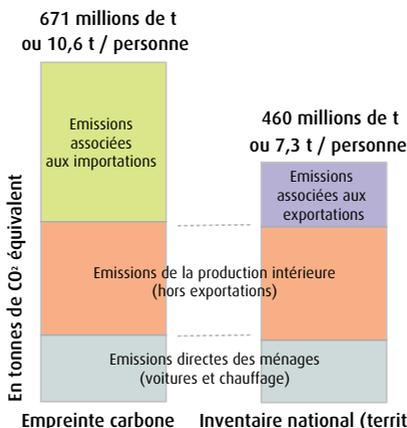
L'empreinte carbone de la France s'élève à 671 millions de tonnes équivalent CO₂ (CO₂e) en 2012, alors que l'inventaire national pour la CCNUCC s'établit à 460 millions de tonnes CO₂e (pour les 3 principaux GES : CO₂, CH₄ et N₂O). Les émissions associées aux importations, cachées en quelque sorte, qui représentent désormais la moitié de l'empreinte carbone de la consommation de la France, ont augmenté de 54 % entre 1990 et 2012.

Le concept de l'empreinte carbone

Les inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés pour la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont établis sur la base du périmètre territorial de chaque pays signataire.

L'empreinte carbone comptabilise l'ensemble des émissions induites par la consommation intérieure de biens et services, qu'ils soient produits dans le pays ou importés. Elle exclut les émissions liées aux exportations. Cet indicateur permet de suivre dans quelle mesure des GES associés aux importations se substituent ou non à une réduction de GES sur le territoire du pays.

Emissions de GES de la France en 2012 : comparaison entre l'empreinte carbone et l'inventaire national (territoire)



Note : les données portent sur le CO₂, le CH₄ et le N₂O, soit plus de 95 % du pouvoir de réchauffement global des GES émis en France.

Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee. Traitement : SOeS, 2015, France métropolitaine.

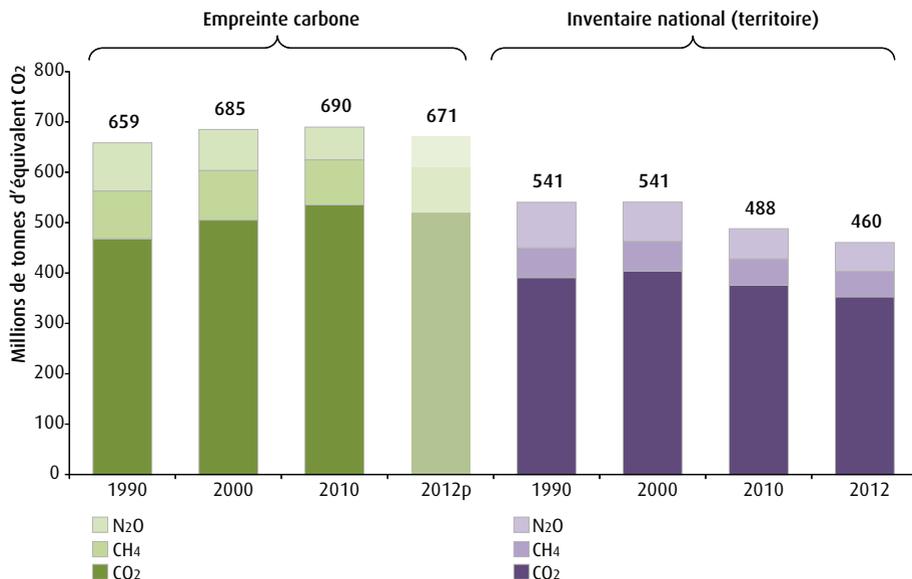
Service de l'Observation et des Statistiques

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Evolution de l’empreinte carbone et de l’inventaire national (territoire)



Note : p signifie qu’il s’agit d’une estimation provisoire.

Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee. Traitement : SOeS, 2015. France métropolitaine.

En France, les émissions des trois principaux GES, calculées pour l’inventaire national ont **diminué de 15 %** entre 1990 et 2012. Cette baisse a permis de dépasser les objectifs du protocole de Kyoto (stabilisation entre 1990 et 2012). Cependant, dans le même temps, l’empreinte carbone a légèrement **augmenté**.

L’empreinte carbone inscrite dans les lois françaises

La France a récemment décidé de prendre en compte l’empreinte carbone pour le **suivi de ses politiques publiques** :

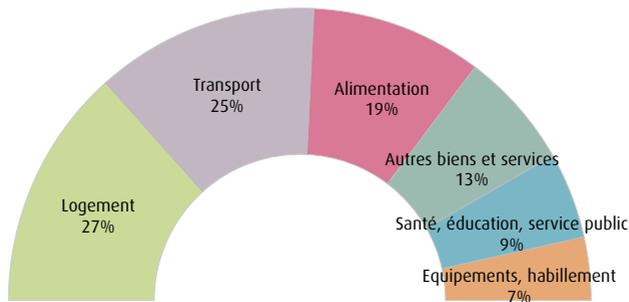
- « la Stratégie Bas Carbone [...] veille à **ne pas substituer** à l’effort national d’atténuation, **une augmentation du contenu carbone des importations** » - Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 ;
- la loi dite « Sas » du 13 avril 2015 vise à la prise en compte de nouveaux **indicateurs de richesse**, tels que des indicateurs d’inégalités, de qualité de vie et de développement durable pour le suivi et l’évaluation des politiques publiques ;
- la **Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable 2015-2020** intègre l’empreinte carbone dans le suivi de l’« enjeu changement climatique ».

Plus des 2/3 de l’empreinte carbone des français liée au logement, au transport et à l’alimentation

L’empreinte carbone du logement s’élève à 2,9 t CO₂e/hab., dont 35 % associés aux importations. Le transport et l’alimentation représentent respectivement 2,7 et 2,1 t CO₂e/hab., dont 43 % chacun dus aux importations.

Les GES liés aux importations proviennent de la production d’énergie (part importée d’électricité et de carburants), et de matières premières (par exemple, minerais, alimentation animale ou viande, ...), de la fabrication de produits semi-finis (matériaux de construction, pièces détachées, ...), de produits finis (plats préparés, équipements professionnels et ménagers, véhicules, ...).

Composition par poste de consommation de l’empreinte carbone en France en 2010



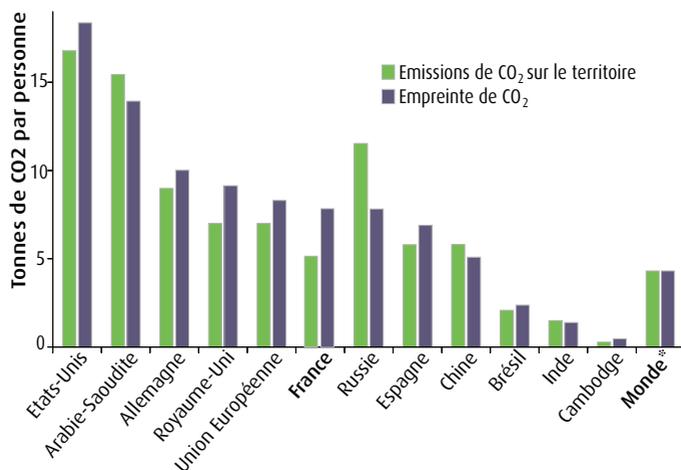
Note : autres biens et services = bois, produits d’entretien et d’hygiène, hôtels-restaurants, services financiers et non-financiers.

Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee. Traitement : SOeS, 2015, France métropolitaine.

Comparaisons internationales

En 2011, l’**empreinte carbone mondiale** est estimée à environ **7 tonnes CO₂e par habitant**, dont 5 t/hab. de CO₂. Cette valeur est à rapprocher de l’objectif d’environ **2 t CO₂e par personne et par an** à atteindre d’ici 2050 pour limiter le réchauffement mondial à 2°C à l’horizon 2100.

Cas du CO₂ seul : comparaison internationale de l’empreinte par habitant en 2011



Note : émissions de CO₂ de la combustion des énergies fossiles. * A l’échelle mondiale, l’empreinte CO₂ moyenne par personne est égale à la moyenne des émissions par habitant.

Sources : AIE et OCDE, 2015. Traitement : SOeS, 2015.

Un pays dont l’empreinte est supérieure à son inventaire national est « importateur » de GES. Dans le cas contraire, il est « exportateur » de GES. Un pays est « importateur » ou « exportateur » de GES en fonction de sa **balance commerciale** et du **contenu carbone des produits échangés**. Ce contenu carbone dépend des conditions de fabrication dans les pays producteurs (mix énergétique, répartition des modes de transport).

Méthodologie

Plusieurs méthodes d'estimation de l'empreinte carbone existent selon l'entité pour laquelle on la calcule (pays, région, organisation, secteur économique, produit, etc.). Celles-ci s'appuient soit sur des informations techniques de production (analyse de cycle de vie des produits), des données d'activités combinées à des facteurs d'émissions (type Bilan carbone® de l'Ademe) ou des statistiques de nature macroéconomique.

Pour la France, l'empreinte carbone du pays est estimée par le SOeS avec une méthode de calcul qui s'appuie sur la combinaison de données de la comptabilité nationale et des émissions atmosphériques par activité économique. La méthode tient compte de l'origine (pays ou groupes de pays) des importations et de leur contenu carbone. L'empreinte tient également compte des GES associés à l'acheminement des différents produits importés.

Pour la comparaison internationale présentée dans ce document, les résultats de l'OCDE mobilisent un jeu de données statistiques qui couvre une très grande majorité des pays émetteurs.

Pour en savoir plus...

Internet

- Service de l'Observation et des Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie : www.ademe.fr
- Réseau Action Climat France : www.rac-f.org
- Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique : www.citepa.org
- Université des sciences et technologies de Norvège (NTNU), Centre de recherche international pour le climat et l'environnement (CICERO) : carbonfootprintofnations.com
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques : www.oecd.org

Publications

- Medde-CGDD-SOeS, 2012. – « L'empreinte carbone de la consommation des Français : évolution de 1990 à 2007 », *Le Point sur*, n°114, mars 2012, 4p.
- Lenglard F., Lesieur C., Pasquier J.-L., 2010. – « Les émissions de CO₂ du circuit économique en France », *L'économie française*, Insee Références, édition 2010, pp. 101-125.
- Réseau Action Climat, 2015. « *Consommation, quels impacts sur le climat ?* », octobre 2015, 6p.
- Ademe, 2014. « *Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des français en 2030 – Vers une évolution profonde des modes de production et de consommation* », Rapport de synthèse, novembre 2014, 67p.

Glossaire

AIE : Agence internationale de l'énergie

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Eurostat : Office statistique de l'Union européenne

GES : gaz à effet de serre

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

SOeS : Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie